



Des options pour conserver nos régimes

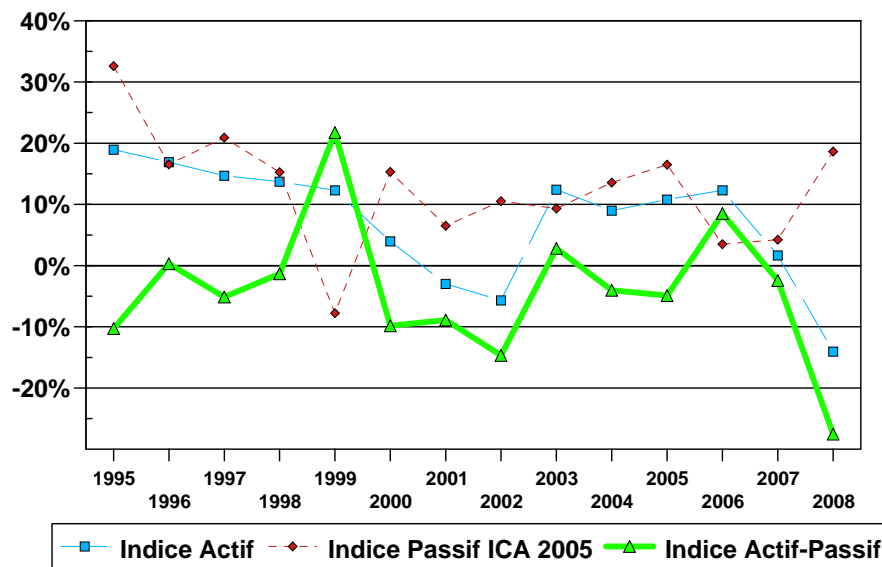
Présentation au Séminaire 2009 de la FTQ

par Michel Lizée
 SCFP, section locale 1294 (FTQ)
 Service aux collectivités (UQAM)



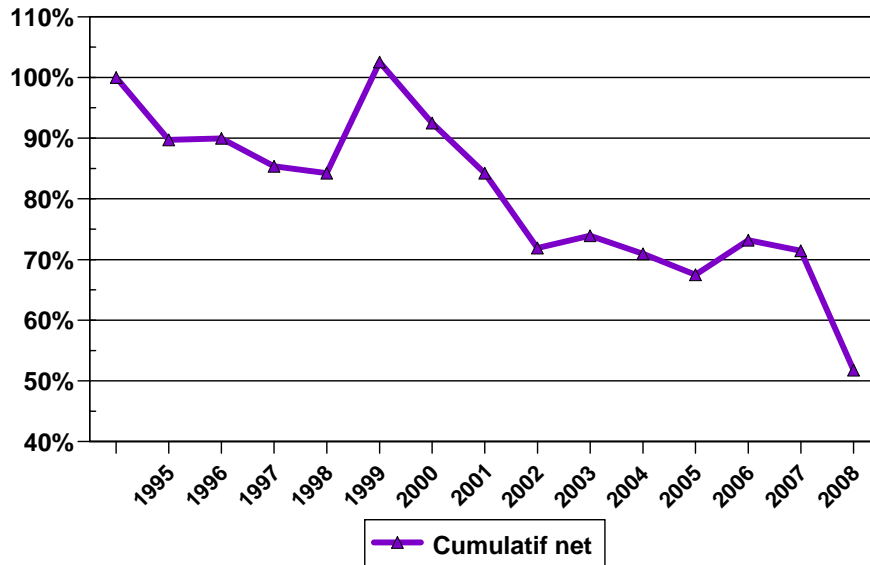
Avril 2009

Rendement net sur base de solvabilité pour une caisse canadienne typique, 1995-2008



Source: Mercer

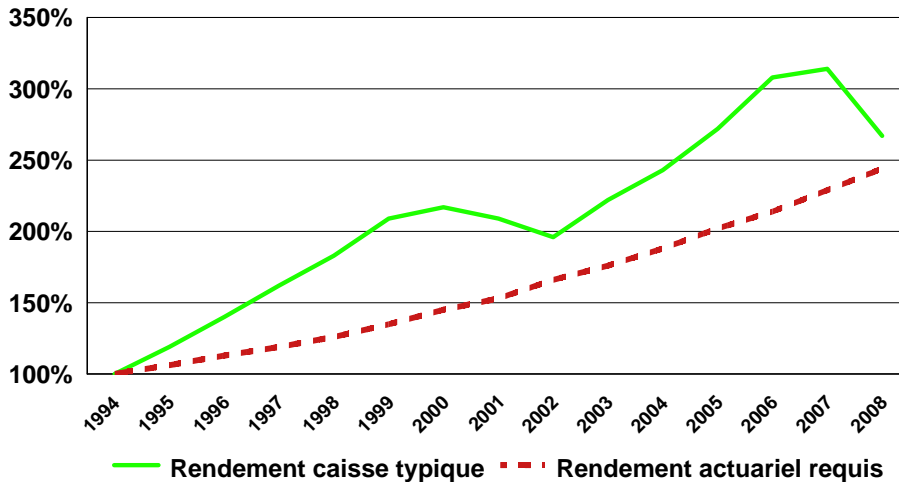
Sur 14 ans, une perte cumulative de 48% au niveau de la solvabilité, essentiellement perdue entre 1999 et 2002, puis en 2008 !



Source: Mercer

Mais, sur une base de capitalisation, un portrait plus nuancé s'impose

Rendement cumulé



La caisse typique a une allocation d'actifs 40% obligations canadiennes Univers, 30% actions canadiennes, 15% actions américaines et 15% actions internationales (EAEO) et a obtenu le rendement des marchés. Le rendement actuariel requis ici est de inflation + 4,5% annuel.

Les employeurs, dans le secteur privé surtout, s'attaquent à nos régimes de retraite à prestations déterminées. Pourquoi ?

1. Mettre fin au risque de financement et à la volatilité actuelle de la cotisation en la remplaçant par une cotisation stable, prévisible et... beaucoup plus basse !
2. Transférer le risque aux travailleurs et travailleuses
3. Réduire le niveau des avantages sociaux et les coûts de main-d'oeuvre
4. Se débarrasser du poids que font peser les régimes de retraite sur le bilan comptable de l'entreprise
5. Éviter la nouvelle réglementation (Ex: devoir financer la provision pour écarts défavorables)
6. La crise financière de 2008 devient une raison de plus ...

Pour ne pas avoir à payer le déficit en un seul paiement, des employeurs ont comme stratégie de fermer le régime aux nouveaux, puis d'attendre de revenir en surplus pour fermer alors le régime et... mettre la main sur le surplus !

4 raisons pour maintenir un régime de retraite à prestations déterminées (PD) et vivre ma retraite en toute sécurité

1. Il garantit votre rente de retraite jusqu'à la fin de vos jours.
2. On en a plus pour notre argent ! Pour le même niveau de cotisation, il permet de verser 2 fois plus de revenu à la retraite.
3. Les risques associés au rendement et à l'espérance de vie sont supportés collectivement.
4. Pendant vos années de retraite, vous n'avez pas à gérer votre portefeuille et devoir ainsi faire face aux fluctuations du marché, aux frais administratifs, au faible rendement et surtout à l'insécurité.

Voir la présentation disponible sur le site FTQ

Et si l'employeur vous proposait de fermer le régime aux futurs salariés (*clause orphelin*)?

- Le nouveau régime est presque toujours un régime beaucoup moins généreux en ce qui a trait au niveau des cotisations, en plus des désavantages d'un régime CD / PD.
- Le régime PD, privé de «sang neuf», voit son membership vieillir et le poids des retraités augmenter.
- Son coût en pourcentage du salaire devient donc de plus en plus élevé, surtout s'il y a un déficit, même modeste; ce coût devient si élevé en fait qu'on ne pourra plus espérer ni améliorations ni indexation: le régime devient **gelé** à toutes fins pratiques.
- La cohabitation de 2 régimes de retraite va rendre de plus en plus difficile tout espoir de négociation d'améliorations au régime de retraite PD, surtout au fur et à mesure que l'écart de coût entre les deux régimes se creuse.
- Ensuite, comment compter sur l'appui des jeunes ? Ils se rappelleront la discrimination dont ils ont été victimes avant leur embauche.... L'employeur sera ainsi mieux placé pour pouvoir éventuellement terminer le régime de retraite, ce qui aura un impact sur les participants encore actifs, **mais aussi sur les retraités.**
- **Résultat: deux mauvais régimes de retraite, et un syndicat divisé. Tous sont perdants !**

***La retraite, ce n'est pas une question d'âge !
Ne bloquons pas l'avenir des jeunes, ni le nôtre !***

- ✓ ***Les mesures d'allégement nous permettent de gagner du temps... Mais doit-on mettre tous ses espoirs dans la seule remontée des marchés financiers pour redresser la situation financière?***
- ✓ ***Pourquoi ne pas profiter de la période des mesures d'allégement pour examiner des options pour examiner des options ?***
 - a. Pour réduire le risque de financement du Régime***
 - b. Pour répartir risque du Régime***

Que faire si l'employeur veut s'en prendre au régime de retraite ?

La réponse syndicale doit envoyer un message clair et fort

- d'unité, de
- détermination et
- de mobilisation...

de la direction du syndicat et de ses membres

pour protéger farouchement la sécurité du revenu à la retraite

- des membres actuels,
- des membres à venir, et
- des retraités

Que faire si l'employeur veut s'en prendre au régime de retraite ? (suite)

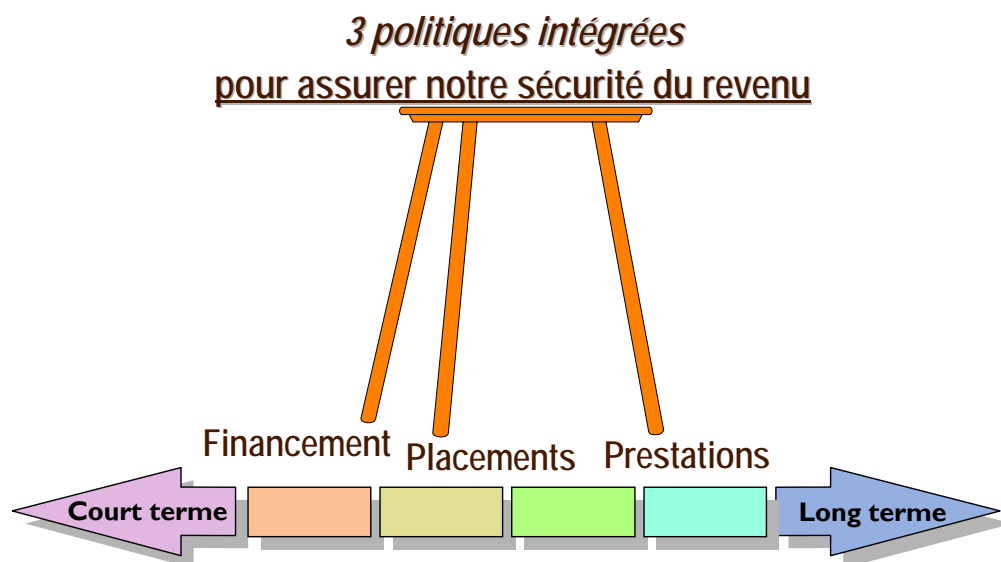
Les options peuvent varier selon les circonstances et le rapport de force:

1. Défendre énergiquement les droits acquis;
2. Garder le régime de retraite intact et faire des ouvertures sur d'autres questions salariales ou monétaires;
3. Convenir d'une démarche de réflexion et d'étude impliquant des représentants patronaux et syndicaux pour étudier les options à envisager;
4. Négocier des dispositions qui réduisent le risque et la volatilité du financement du Régime de retraite, mais sans compromettre la sécurité du revenu à la retraite des membres;
5. Accepter une réduction de certaines prestations pour le service futur pour tout le monde;
6. S'il est clair que le poids du régime excède la capacité de payer des parties, accepter de terminer le régime de retraite et négocier l'adhésion de tous les membres au RRFS-FTQ

Voir plus loin que le bout de son nez ...

- Faire l'historique du Régime afin de mettre en perspective les problèmes actuels
 - ▶ Négociations et améliorations apportées au régime
 - ▶ Évolution des cotisations, y inclus les congés de cotisations patronales et leur impact cumulatif
- Quoiqu'on fasse
 - ▶ Bien identifier et comprendre les risques
 - ▶ Négocier et s'entendre sur qui va supporter chacun de ces risques
 - ▶ Garder les yeux fixés sur les besoins de nos membres et la sécurité du revenu à la retraite.

3 leviers pour assurer la pérennité du régime



*Nous sommes les premiers à risque si nos régimes ne sont plus viables:
à nous de poser des questions et faire en sorte que le travail se fasse, et bien !*

Des options pour faire face aux difficultés

■ 1. Financement

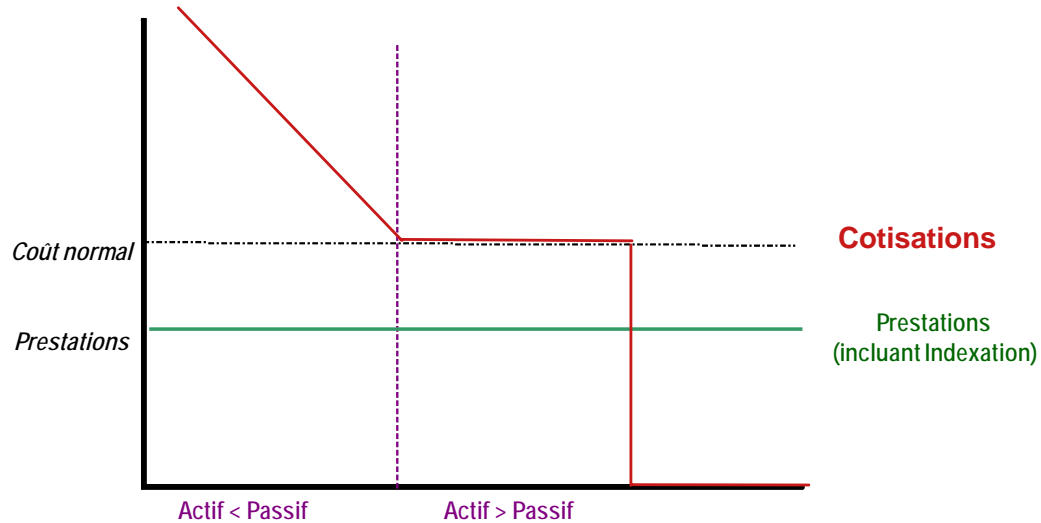
- ▶ Contributions salariales additionnelles
 - temporaires
 - permanentes
 - partage de risque explicite: 40%-60% ou 45%-55%
 - NB: Éviter la formule 50%-50% car elle finit par ajouter au coût total du régime en raison de l'exigence légale de la cotisation patronale minimale à 50%, qui engendre le versement de rentes excédentaires
 - sans toucher à la cotisation salariale régulière, prévoir que la cotisation salariale augmente en période de déficit pour assumer 30, 40 ou 50% de la cotisation d'équilibre
- ▶ Convenir avec l'employeur d'une politique de gestion des surplus
 - Amortissement des déficits passés?
 - Réserve de contingence?
 - Financement de prestations déterminées à l'avance (ex: indexation)?
 - Réduction des cotisations (congé partiel ou total)?
 - Clause banquier
 - Devrait aussi s'appliquer aux cotisations salariales si les membres versent des cotisations d'amortissement

Des options pour faire face aux difficultés

■ 2. Prestations

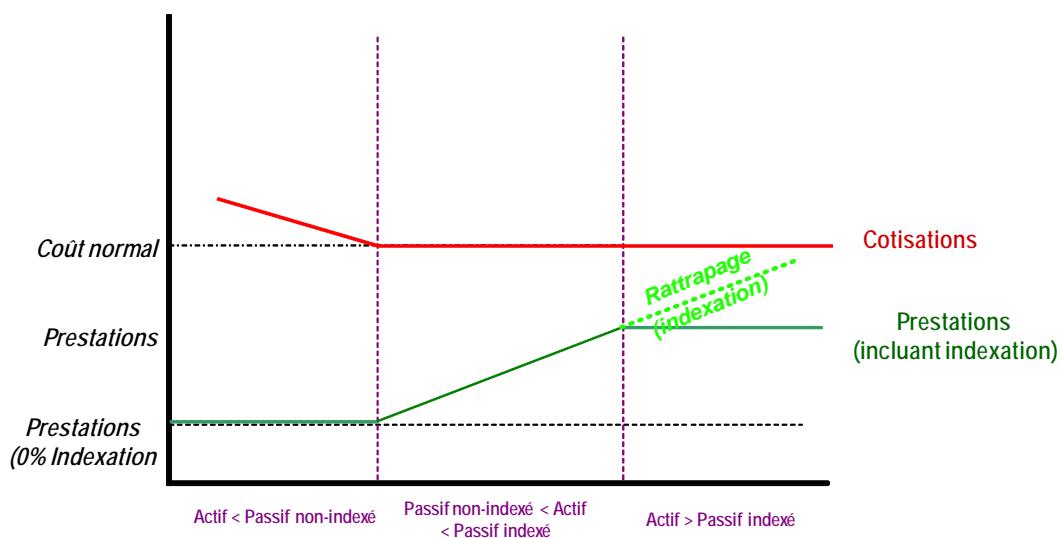
- ▶ Prestations garanties quelque soit la situation financière vs ... prestations conditionnelles à la situation financière du régime ou à un niveau prédéterminé de surplus?
 - Indexation nulle, partielle ou à 100% de l'inflation selon le niveau de surplus
 - Certaines conditions plus avantageuses de retraite anticipée ne s'appliquent que lorsque le régime est en surplus
- ▶ Réserve (pour indexation)?
 - On augmente la cotisation (les 2, ou la cotisation salariale);
 - La cotisation sert à constituer une réserve qui absorbe les chocs ou les déficits en période difficile, mais autrement s'accumule;
 - Si la réserve est positive, la convention collective prévoit l'obligation de verser l'indexation aux retraités à chaque évaluation actuarielle en fonction de modalités prévues dans la clause (peut inclure une clause de rétroactivité),
 - L'indexation des retraités jusqu'à un niveau convenu a priorité sur toute autre utilisation du surplus
 - L'existence d'un coussin aide à stabiliser la cotisation totale, mais permet aussi d'espérer une indexation périodique des rentes des retraités

Le partage du risque dans un régime PD traditionnel



Le risque est supporté par la volatilité de la cotisation

Une gestion du risque introduisant la flexibilité des prestations (ex.: indexation)



Le risque est supporté par la mise en place d'une réserve, par l'indexation conditionnelle ainsi que par la volatilité – moindre – de la cotisation

Des options pour faire face aux difficultés

■ 3. Placements

- ▶ Augmenter le rendement? diminuer le risque? quel est l'équilibre entre les 2?
 - Attention aux approches axées sur une augmentation importante de la pondération des obligations à long terme, car elles entraînent une hausse du coût à long terme du régime !
- ▶ Gérer différemment les actifs pour couvrir
 - les droits des participants actifs vs
 - les droits des retraités?
- ▶ Immuniser (en tout ou en partie)
 - le passif des retraités?
 - l'indexation?
- ▶ Dans les périodes de grande baisse des marchés, suspendre ou atténuer le mécanisme de rebalancement automatique
- ▶ S'assurer dans tous les cas d'un **contrôle du risque** en tenant compte
 - des politiques de financement et de prestations
 - de l'environnement du régime

Quelque soient les options retenues ...

- **Toute ouverture ou flexibilité syndicale devrait *nécessairement* impliquer un contrôle syndical accru**
 - ▶ **Langage dans la convention collective en ce qui a trait au comité de retraite, sa composition et son fonctionnement, ainsi qu'en ce qui encadre les amendements au texte du Régime ou l'utilisation des surplus**
 - ▶ **Représentation accrue des participants, voire gestion paritaire, à tous les niveaux de l'administration du régime**
 - ▶ **Si le régime est assez gros et que vous avez une représentation paritaire, envisager rapatrier le contrôle du personnel du Régime sous l'autorité du Comité de retraite**